

DES DERIVES THERAPEUTIQUES AUX DERIVES

SECTAIRES

6 MAI 2014

PRESENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

D'ENQUETE DU SENAT

M. ALAIN MILON

Je suis particulièrement heureux de me trouver parmi vous ce soir pour évoquer les travaux de la **commission d'enquête que j'ai eu l'honneur de présider pendant six mois, d'octobre 2012 à avril 2013, sur « l'influence des mouvements à caractère sectaire dans le domaine de la santé »**. Je remercie Maître Picotin d'avoir associé à travers moi le Sénat à vos échanges.

Chacun connaît en effet l'implication pugnace et courageuse de Maître Picotin au secours des victimes des dérives sectaires et de son corollaire, l'emprise mentale, dont il a grandement contribué à nous faire découvrir les dangers insidieux.

De fait, l'un des thèmes traités par notre commission a concerné les dérives sectaires proprement dites et, dans ce registre, **l'emprise mentale** exercée sur les victimes et les conséquences - colossales d'ailleurs - de cette emprise sur leur **santé**.

Mais cette enquête nous a conduits aussi à nous pencher sur **le succès actuel des pratiques de soins non conventionnels, et sur leurs conséquences sur la santé de nos concitoyens quand leurs praticiens** se rendent coupables de **dérives** fondées sur une **logique commerciale** relevant de la **charlatanerie**. La question que nous nous sommes posés, au vu des alertes qui nous étaient remontées, concernait l'existence d'un lien entre dérives thérapeutiques et dérives sectaires.

Pour moi qui suis médecin, cette commission a été un moment très fort dans ma vie de parlementaire. Elle m'a conduit à me poser beaucoup de questions sur la manière d'aborder la maladie et la manière de se soigner. Cela a aussi été un grand choc pour moi d'apprendre le rôle joué par des professionnels de santé, médecins,

sages femmes et kinésithérapeutes, dans les dérives thérapeutiques et sectaires sur lesquelles portaient nos investigations.

Un mot, pour en finir avec cette introduction, sur la **démarche qui a guidé nos travaux pendant ces 6 mois.**

Nous avons souhaité entendre en commission tous les points de vue.

Au cours des 72 auditions qui ont guidé nos conclusions, nous avons donc entendu :

- des **responsables de l'administration** (justice, gendarmerie, police...), dont le rôle est de protéger chacun de ce danger de dérive sectaire,
- des **autorités médicales**, bien sûr,
- des **journalistes**,
- des **représentants des mouvements** dont on peut penser qu'ils sont à l'origine de dérives sectaires,
- des **praticiens** des techniques de soins sur lesquelles notre attention avait été attirée,

- et bien sûr nous avons donné très largement la parole aux **victimes**, à leurs proches et aux **associations** qui les représentent. Je tiens à leur rendre hommage ce soir car elles font un travail formidable, d'information et d'alerte, d'accueil et d'aide pour accompagner les victimes et leurs proches sur le long parcours qui va de la sortie de l'emprise à la reconstruction d'une personnalité toujours très altérée...

I. PREMIER POINT, DONC : LA PUISSANCE DES PRATIQUES DE SOINS NON CONVENTIONNELLES.

A l'époque où nous avons commencé à travailler, **le thème des pratiques non conventionnelles était d'actualité**. L'engouement dont elles sont l'objet en France faisait alors l'objet de publications officielles, de même que leur entrée relativement récente au sein de l'hôpital public, notamment à l'AP-HP. J'y reviendrai tout à l'heure.

De fait, le **rapport de la population à la médecine** en France est actuellement ambivalent : il y a d'un côté l'espoir suscité par les **progrès** médicaux, et de l'autre une grande méfiance encouragée par des **échecs** très médiatisés...

Et les officines de soins fantaisistes, justement, « surfent » sur cette méfiance et exploitent les peurs que suscitent dans la population les échecs ou les défaillances de la médecine.

Notre enquête nous a donc conduits à nous interroger sur un **fait de société beaucoup plus vaste que les problématiques sectaires dans le domaine la santé.**

Je ne soupçonnais pas que cette commission d'enquête allait nous conduire à explorer des **pratiques thérapeutiques aussi étranges**, bien éloignées des pratiques sommes toutes classiques que sont aujourd'hui l'homéopathie ou l'acupuncture. La médecine quantique, les appareils douteux, censés guérir n'importe quoi y compris la sclérose en plaques, des pratiques comme l'iridologie et la naturopathie sont devenus notre quotidien pendant ces six mois.

J'ai aussi été frappé pendant cette enquête par la **force de la propagande anti médicale - et plus particulièrement anti vaccinale** - qui se répand actuellement sur Internet et qui peut vraiment, de blog en forum, influencer les gens et peut-être contribuer à les détourner

des soins classiques qui dans de nombreux cas sont les seuls susceptibles de les guérir.

II. J'EN VIENS DONC A MON DEUXIEME POINT : LE LIEN ENTRE DERIVES THERAPEUTIQUES ET DERIVES SECTAIRES, que nos travaux ont, je pense, confirmé de manière très claire.

1. Tous ceux qui se sont intéressés au phénomène des dérives sectaires le savent : **la santé et le corps sont au cœur du pouvoir exercé par le gourou et de l'adhésion de ses adeptes.**

Dans le contexte de dérive sectaire, le pouvoir du gourou sur la santé se manifeste de diverses manières et je vais les rappeler rapidement, de manière à « planter le décor » :

- Ce pouvoir se manifeste très souvent pour les adeptes par l'adoption d'une **nouvelle manière de se nourrir et de se soigner**. L'adepte **change de vie**, il change aussi son rapport à son corps dans sa globalité et adopte rituels de purification, rééquilibrage des énergies et

autres stimulation des chakras, voire comme chacun sait proscription de la transfusion sanguine

- Le pouvoir du maître se manifeste également par la **privation de soins**. Les adeptes, quand ils sont malades, ne peuvent consulter de médecin sans l'autorisation du gourou. Comme en ont témoigné devant nous des victimes de Tang, la maladie punit ceux qui n'ont pas écouté le message du « Saint élu » : dans cette logique un traitement médical n'est pas utile puisque la guérison relève de la **foi**.

- Toujours dans ce registre de la croyance, le pouvoir du gourou se manifeste aussi par des **promesses de miracle**. Ce qui est le plus troublant pour des esprits rationnels, c'est que l'absence de résultat n'est pas interprétée comme un signe de l'inefficacité du gourou, mais comme une manifestation de l'indignité de l'adepte dont la foi n'a pas été assez forte pour permettre au miracle d'opérer.

2. Ce cadre ainsi posé, **peut-on transposer ces symptômes d'emprise mentale aux agissements des thérapeutes douteux ?**

Nos investigations nous ont convaincus que oui.

- Comme dans le contexte de dérive sectaire, certaines personnes tombent sous l'emprise d'un thérapeute qui leur fait ces **promesses de guérison** dont je parlais à l'instant. Cela est particulièrement vrai pour **les malades du cancer**.

Dans ce registre, nous avons reçu des témoignages de cas de charlatans qui promettent la guérison, même en phase terminale, avec des lavements de café bio (c'est authentique), du bicarbonate de soude, des manipulations des énergies ou une psychothérapie. À plusieurs reprises, ces témoignages ont mis en cause des professionnels de santé - pour moi qui suis médecin, c'est un vrai déchirement car ces professionnels se servent de leur respectabilité et de leur compétence présumée pour tromper des personnes vulnérables, ce qui est inacceptable.

- Quand un **infirmier** de formation vous annonce le plus sérieusement du monde qu'un **problème de côlon ascendant traduit un conflit avec les parents** et qu'un **problème de côlon descendant est le signe d'un conflit avec les enfants**, on se pince ! Même chose quand un autre professionnel prétend que **le cancer du sein, selon qu'il est**

situé à gauche ou à droite, est la conséquence d'un conflit avec la mère ou la fille... Voilà comment des personnes peuvent être conduites à la mort : on les convainc que la chimiothérapie préconisée par leur oncologue à l'hôpital n'aura aucun effet tant que ces difficultés relationnelles n'auront pas été résolues par une psychothérapie !

- Ensuite, le fait de devenir partisan ou un familier de ces pratiques thérapeutiques contribue à **séparer les personnes de leur environnement familial, social et professionnel**, ce qui est un autre symptôme connu de dérive sectaire. Car il ne s'agit pas que de choix thérapeutiques ou alimentaires : il s'agit d'un **mode de vie en soi**, qui induit, comme pour la dérive sectaire « classique », le fait d'embrasser une cause et parfois de faire partie d'un groupe.

Pour une personne fragile, le fait d'être intégré à un **groupe** est très important : or cela donne un **pouvoir immense au gourou** qui peut obtenir n'importe quoi de sa victime s'il la menace de l'exclure du groupe... et dans de nombreux cas, le thérapeute est un vrai gourou pour ses adeptes...

Nous avons entendu des pères, des compagnons dont le proche a brutalement rompu avec la famille sous l'influence d'un thérapeute déviant pour aller de séjour de jeûne en stages divers : méditation, médecine chinoise, théorie des chakras ou autre technique dérivée de la physique quantique... Et c'est une quête sans fin, puisqu'il apparaît de nouvelles pratiques chaque mois sur le marché¹...

D'après les proches qui sont venus témoigner, **toute conversation sereine avec l'adepte de ces thérapies douteuses devient difficile sur des sujets comme la vaccination ou les antibiotiques.** Dans certains cas, les relations entre époux deviennent impossibles quand, par exemple dans le cadre d'un divorce, les enfants sont l'enjeu de désaccords entre les parents sur le plan médical.

- Ce que le rapport de la commission d'enquête a rappelé, c'est aussi que les **victimes** ne sont pas seulement les « malades » dont les chances de guérison sont compromises par des thérapeutes douteux.

¹ Ce point n'est pas propre à la France : une enquête sur les gourous et les charlatans publiée au Québec dans le journal *La presse* quelques semaines avant le début de nos travaux confirme ce constat. Cette enquête cite une victime canadienne de thérapeutes déviants : « *Quand tu es désespéré, il y a toujours quelqu'un pour te dire d'essayer quelque chose d'autre* »... Le titre du livre écrit par cette victime pour témoigner est éloquent : ***Guérir à s'en rendre malade.***

Ce sont aussi les **personnes à qui l'on vend des formations** à telle et telle technique de « soins » et qui vont à leur tour participer à la diffusion de la pratique qu'ils ont apprise. Selon un des témoignages que nous avons entendus, une de ces adeptes (qui n'avait pas conscience d'ailleurs d'être une victime) était toujours, au bout de 25 ans, en formation à l'une ou l'autre de ces pratiques². Pour ces personnes, le point d'entrée dans l'emprise n'est pas la promesse de guérison, mais souvent la **peur du chômage ou la promesse - évidemment trompeuse - de revenus confortables...**

Or on connaît le **rôle des « exigences financières disproportionnées » dans les dérives sectaires** : et je peux vous dire que de stage en stage, les dépenses engagées par les victimes se chiffrent par milliers d'euros³, alors même que certaines personnes doivent **s'endetter pour financer ces formations...** De ce fait, pour rentabiliser ces formations très coûteuses, les stagiaires n'ont d'autre

² Nos collègues qui ont visité à Paris le **salon du bien-être** en février dernier ont compris le rôle central de ces formations pour la diffusion de ces pratiques : quand ils souhaitaient se renseigner sur des pratiques de soins proposées par tel ou tel stand, leurs interlocuteurs leur proposaient inmanquablement des stages de formation pour qu'ils puissent être à eux-mêmes leurs propres thérapeutes tout en « soignant » les autres.

³ 10 000 euros pour une formation de naturopathe.

choix que d'exercer à leur tour la pratique qu'ils ont apprise, puis de former à leur tour de nouveaux futurs formateurs. Le piège s'est refermé sur eux ; et le processus est sans fin !

III. J'EN VIENS A MON TROISIEME POINT : LES DIFFICULTES AUXQUELLES SE HEURTE LA LUTTE CONTRE L'EMPRISE MENTALE DANS LE DOMAINE DES PRATIQUES THERAPEUTIQUES DEVIANTES.

1. Une première difficulté réside dans la détection des situations d'emprise et dans la compréhension de la victime.

Tout d'abord, on peut comprendre que des magistrats ou des policiers soient incrédules devant la force de l'emprise, surtout dans le domaine de soins. Il est difficile de considérer comme des victimes des gens qui ont cru que des séances d'hypnose ou des massages allaient les guérir de la sclérose en plaques ou du cancer. Surtout que selon la notion de libre consentement, on suppose qu'un malade a donné son accord au traitement qu'il a suivi.

Ce dont cette enquête nous a tous convaincus, c'est que si l'emprise mentale a vraiment sa place dans le domaine de la santé, c'est en raison du **rapport très particulier qu'il y a entre le soignant et le soigné.**

Un soignant n'est pas un prestataire comme un autre. Il incarne une **forme d'autorité**, et c'est au nom de cette autorité qu'on lui fait confiance.

Parfois, ces professionnels ont été radiés par leur ordre, quand ils n'ont pas demandé eux-mêmes à être radiés pour s'exonérer de leurs obligations. Ils n'en continuent pas moins à se prévaloir de cette qualité pour attirer leurs futurs « clients ».

Ce qui nous a particulièrement choqués, c'est la découverte que les pratiques de soins les plus douteuses pouvaient être promues par des professionnels (médecins, kinésithérapeutes, infirmier ou sage-femme) auxquels leurs patients font confiance, justement parce qu'il s'agit de professionnels. Le danger est particulièrement grand, comme je l'ai déjà relevé, pour les malades du cancer.

Tous ces éléments nous ont conduit à penser que l'on ne peut comprendre les victimes de l'emprise mentale dans le domaine de la santé qu'en oubliant la notion de libre consentement.

Un malade qui recourt, pour soigner une maladie grave, à des séances de méditation ou à des cures de diète, n'a pas choisi son traitement en connaissance de cause : **on ne peut pas parler de consentement éclairé.**

2. La lutte contre l'emprise mentale dans le domaine des soins est également rendue très compliquée par **Internet.**

Aujourd'hui, un patient sur cinq consulte un site Internet pour rechercher de l'information médicale ou de l'information sur la santé. **Or internet est aussi un véritable supermarché de soins**, alors même que la plupart des internautes sont peu armés pour détecter les messages frauduleux.

Par exemple, en tapant sur Google les mots « traitement naturel du cancer », on arrive presque directement sur un site faisant l'apologie du citron, « produit miraculeux 10 000 fois plus puissants que la chimiothérapie », puis à sur blog qui débouche en un clic sur une

apologie du Docteur Hamer, qui aurait guéri le blogueur d'un cancer du cervelet⁴. On trouve aussi des sites⁵ proposant des soins à distance, payables à l'avance en ligne par compte PayPal. Le rapport de la commission d'enquête est illustré de nombreuses « captures d'écran » de ces sites.

- Malheureusement, la traque de ces officines en ligne est très difficile.

De nouveaux sites apparaissent pratiquement chaque jour pour vanter des pratiques nouvelles. Nous l'avons constaté en assistant au développement d'une pratique dénommée **Reconnexion**, définie par son inventeur américain comme un « *ensemble de nouvelles fréquences de guérison constituée d'énergie, de lumière et d'information* », faisant appel à de « *nouvelles lignes action atonales qui nous permettent de nous ajuster à des niveaux vibratoires et à des fréquences uniques* ». Des centres de reconnexion, où l'on soigne à-peu-près tout, sont apparus en France en quelques semaines. Une

⁴ En tapant les mots « cancer médecines naturelles » sur Google, on trouve en 4^e position un site (soignezvous.com) dédié aux « médecines naturelles » qui encourage les malades à faire confiance aux médecines alternatives exclusivement et à s'en tenir à leur propre intuition : si une chimiothérapie ou une radiothérapie vous cause trop d'angoisse, « ne le faites pas ».

⁵ Voir par exemple naturopathie-psychotherapie.blogspot.fr

émission d'actualité en a récemment parlé. La Reconnexion est aujourd'hui un vrai danger car elle cible les enfants, à qui elle destine des stages de formation pour en faire des thérapeutes : ces stages pourraient remporter un certain succès auprès des parents (c'est le cas au Canada) car ils sont moins coûteux, pour les mêmes résultats garantis, que les stages pour adultes...

-Autre obstacle à la lutte contre ces officines : elles sont très averties des limites juridiques à ne pas franchir pour éviter d'être accusées d'exercice illégal de la médecine. Internet est un vecteur formidable de propagation de ce type d'information, essentiellement par le biais de forums et de blogs. On trouve en ligne⁶ des conseils juridiques tels que : ne dites pas « bilan de santé », mais « résumé de l'origine des troubles », ne parlez pas de « traitement » mais d'« accompagnement », remplacez le mot « diagnostic » par « point sur la situation globale », prenez garde que le terme de masseur est réservé aux kinésithérapeutes. Il est donc difficile de sanctionner ces sites.

⁶ bienetravie.com

3. Si les pratiques thérapeutiques douteuses peuvent proliférer, c'est aussi parce qu'elles **bénéficient de nombreux signes de respectabilité**.

- Ainsi, leur reconnaissance par l'hôpital public pose un vrai problème. Au moment où nous commençons notre enquête, la pratique de la **fasciathérapie à l'hôpital d'Angers pour des malades du cancer** était très médiatisée. Aucun des médecins membres de la commission d'enquête n'a été convaincu par ce choix. Par ailleurs, l'offre très large de soins non conventionnels à l'AP-HP, mise en évidence par un rapport public, a offert un véritable **brevet de respectabilité** à des pratiques qui s'en sont servi sur leurs sites comme argument commercial⁷.

- Nous avons aussi constaté que des formations à des pratiques non conventionnelles étaient organisées tout à fait officiellement dans les CHU pour les futurs professionnels de santé, mais dans le plus grand désordre, dans le cadre de **diplômes universitaires** (ou, pour les initiés, les « DU »).

⁷ Nous n'avons pas compris, par exemple, les raisons de la place déterminante faite à l'AP-HP aux pratiques chinoises, et notamment au Qi gong. Le fait que cette gymnastique millénaire soit confiée tantôt à des kinésithérapeutes, tantôt à des psychologues nous a confortés dans cette impression d'absence de rigueur.

- Nous avons aussi constaté que des officines de formation à ces pratiques thérapeutiques **abusent du titre d'Université** dont elles qualifient leurs écoles, ce qui attire des élèves rassurés par un cadre qui semble officiel.

4. Une autre difficulté de la lutte contre les pratiques de soins fantaisistes tient au fait que ses défenseurs **assimilent liberté thérapeutique et liberté fondamentale**. On est passé, sur les sites dédiés aux « nouvelles spiritualités », de la **revendication de la liberté de conscience et de culte à celle de la liberté thérapeutique**. Dans cette logique, tant la réglementation vaccinale que la menace d'être accusé d'exercice illégal de la médecine sont considérées, évidemment à tort, comme des **atteintes aux droits de l'homme**.

De manière très éclairante, et parfaitement scandaleuse d'ailleurs, le responsable de l'une des principales associations porteuses de ces messages n'a pas hésité à comparer sur son blog **la campagne de vaccination contre la grippe de 2009 à la Shoah, et les centres de vaccination à des camps d'extermination !**

Cette revendication d'une liberté thérapeutique, même si elle est sans objet, permet à ces officines de se présenter comme les **victimes d'un complot**. Compte tenu des nombreuses remises en cause dont fait l'objet la médecine classique, très contestée en ce moment, cette **théorie du complot** est très certainement de nature à renforcer les préventions d'un public mal informé.

IV. J'EN VIENS, ET C'EST MON DERNIER POINT, AUX PROPOSITIONS QUI CONCLUENT LE RAPPORT DE LA COMMISSION.

Il y en a 41 mais rassurez-vous, je ne vais évoquer ce soir que celles qui me paraissent les plus importantes.

1. Je mentionnerai tout d'abord les recommandations concernant le **domaine de la formation universitaire**, dans lequel la commission a souhaité :

- le contrôle de l'utilisation abusive de l'intitulé d'« université »,
- et une remise en ordre des Diplômes universitaires formant les professionnels de santé aux pratiques non conventionnelles.

Ces deux derniers points ont été traités avec succès par amendements au projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, devenu la loi du 22 juillet 2013⁸.

2. Une autre proposition à laquelle tenait beaucoup la commission concernait **l'interdiction de l'usage public du titre de docteur pour les praticiens radiés**. Cette proposition a également été adoptée par amendement au projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche. Les médecins radiés ne peuvent donc plus se prévaloir publiquement de leur titre.

3. Plusieurs propositions concernent **l'encadrement des pratiques thérapeutiques non conventionnelles**.

La mise en place d'une **procédure d'accréditation des praticiens exerçant des thérapies non conventionnelles à l'hôpital** nous a semblé importante pour améliorer la qualité et la sécurité des pratiques admises à l'hôpital. Je dois dire que cette proposition de semble pas avoir susciter d'enthousiasme auprès des **agences régionales de**

⁸ Loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche n° 2013-660 du 22 juillet 2013.

santé. Elle n'est donc pour le moment pas suivie d'effet mais je ne désespère pas de poursuivre ce combat.

4. Nous avons aussi demandé l'amélioration de **l'accès, sur internet, à une information officielle concernant les pratiques thérapeutiques non conventionnelles,** assorties de **messages d'alerte** sur les dangers qu'elles présentent et sur le risque d'éventuelles dérives sectaires. Quelle structure doit être chargée de cette responsabilité ? Les candidats ne se bousculent pas, mais il me semble que les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités et mettre en place au plus vite cette information. Sur ce terrain encore, il y a un combat à mener et j'espère que le Sénat n'a pas dit son dernier mot à ce sujet.

5. D'autres recommandations visaient la **sensibilisation des élèves de l'enseignement secondaire au danger des dérives thérapeutiques et sectaires.** Là, nous avons remporté un succès car cette dimension a été intégrée au code de l'éducation grâce à une initiative du Sénat: des sessions de sensibilisation peuvent donc avoir lieu sur ces sujets dans le cadre scolaire.

6. Nous avons aussi souhaité **mettre en place diverses procédures de contrôle des pratiques de soins non conventionnelles.**

- Nous avons notamment voulu instaurer une **procédure d'accréditation des praticiens exerçant des thérapies non conventionnelles** à l'hôpital pour garantir la qualité des pratiques qui y sont admises. La haute autorité de santé n'est pas prête à assumer cette responsabilité. Les recherches doivent donc se poursuivre sur ce point.

- Nous avons aussi souhaité rendre obligatoire la **déclaration par les praticiens, à l'Agence régionale de santé, de l'exercice de leurs pratiques non conventionnelles** en ville. Là encore, je dois dire que nous n'avons pas eu de succès. Il faut pourtant trouver une solution !

7. Diverses recommandations visaient enfin à **lutter contre le sentiment de « déshumanisation des soins » médicaux qui contribue au succès des pratiques non conventionnelles** et à entourer d'attentions certains patients particulièrement fragiles, qui peuvent être incités à interrompre les soins qui seuls sont en mesure de les sauver.

Il s'agirait donc par exemple d'accompagner ces personnes pendant la période de particulière fragilité qui suit un diagnostic de cancer jusqu'à la mise en place du protocole de soins. L'idée est aussi d'améliorer la formation des futurs médecins en mettant à l'honneur le bien être du patient et l'impératif d'écoute qui fait de la médecine un humanisme... Cette question est de nos jours devenue un vaste programme !

Je vous remercie.
